

Strasbourg, le 4 octobre 2017

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation
nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles,
Mesdames et Messieurs les Enseignants du premier degré,
Mesdames et Messieurs les Psychologues scolaires,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Objet : Plan départemental de formation continue des personnels enseignants du
1^{er} degré du département du Bas-Rhin 2017-2018
Inscriptions et recueil de candidatures

Bureau de la Formation Continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER

Téléphone

03 88 45 92 44

Télécopie

03 88 61 43 15

Courriel

peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse

Bureau de la Formation Continue
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et

de 13h 30 à 17h00

J'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture de la campagne d'inscription au plan
départemental de formation continue 2017-2018.

Je vous remercie de bien vouloir donner la possibilité aux enseignants de votre
école (y compris les titulaires mobiles, personnels absents pour congé de maladie
ou de maternité) de consulter ce plan depuis un poste informatique de
l'établissement et, si nécessaire, de les inviter à poursuivre leur consultation par les
moyens qu'ils jugeront opportuns.

➤ **Le plan de formation peut être consulté sur le site de l'académie de
Strasbourg : www.ac-strasbourg.fr**

Cliquez sur : **Professionnels**

Accès espace réservé de la DSDEN du Bas-Rhin

Après avoir encodé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-
PROF), choisissez :

La formation des enseignants

➤ **Les inscriptions se font uniquement sur l'application GAIA, accessible
depuis le portail ARENA :**

Soit via le lien d'accès à l'application GAIA, que vous trouverez sur la page
de consultation du plan départemental de formation,

Soit via le lien d'accès direct suivant à saisir dans la barre d'adresse de
votre navigateur Web :

<https://si.ac-strasbourg.fr>

Une fois sur la page d'accueil ARENA et après avoir encodé votre nom
d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-PROF), sélectionnez la
rubrique Gestion des personnels, puis GAIA – Accès individuel.
Sélectionnez ensuite l'entité 1^{er} Degré 067, puis votre niveau. Dès lors que
vous avez sélectionné les dispositifs et modules auxquels vous souhaitez
vous inscrire, entrez dans la rubrique Inscription individuelle. Entrez alors le
numéro du dispositif, puis, pour vous inscrire, cliquez dans le petit carré
blanc disposé à côté du numéro de module choisi.

Les inscriptions débuteront le 5 octobre 2017 pour s'achever le 22 octobre 2017 à minuit.

ATTENTION : comme les années précédentes, il s'agit d'une **campagne unique d'inscription**. Elle concerne toutes les actions de formation ouvertes au titre de l'année scolaire 2017-2018.

1) Formations sur temps scolaire à public désigné :

Ces formations ne font pas l'objet d'un appel à candidature. Il n'est donc pas possible de s'y inscrire. Sauf cas particulier, de septembre à la Toussaint, seules des formations de ce type seront mises en place. C'est notamment le cas, dans le cadre de la loi de Refondation de l'Education prioritaire, de celles proposées aux enseignants exerçant dans les réseaux REP+ ainsi que des formations d'adaptation à l'emploi sur les postes de l'ASH.

2) Formations sur temps scolaire à appel à candidature :

Elles seront cette année centrées sur les priorités identifiées par le Conseil Départemental de Formation et prendront le plus souvent la forme de stages de 2 ou 4 jours. Elles concerneront prioritairement l'enseignement de l'allemand, l'enseignement des sciences et l'éducation artistique et culturelle.

L'ensemble des formations s'appuient par ailleurs largement sur les ressources offertes par la plateforme académique FCP et les parcours de la plateforme M@gistère disponibles afin d'accompagner la formation continue des enseignants.

Règles générales d'inscription :

Chaque enseignant du département a la possibilité d'enregistrer six vœux, mais ne pourra participer qu'à un maximum d'une formation en appel à candidature pendant l'année scolaire. Les formations à public désigné n'entrent pas dans ce décompte.

Les enseignants exerçant à temps partiel ou à mi-temps assistent aux formations à plein temps avec une rémunération correspondante.

Je vous remercie pour votre implication et vous recommande de veiller au respect des délais impartis.

Le Directeur Académique



Luc Launay